



Ambiguïtés du leadership européen sur l'environnement

Gabrielle Bouleau

► To cite this version:

| Gabrielle Bouleau. Ambiguïtés du leadership européen sur l'environnement. 2011. hal-00750172

HAL Id: hal-00750172

<https://hal.science/hal-00750172>

Preprint submitted on 9 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ambiguïtés du leadership européen sur l'environnement

Ecological modernisation: construction and biases of a European environmental ideology

Gabrielle Bouleau

Résumé

Cet article propose une synthèse des débats portant sur la modernisation écologique dans la littérature européenne et américaine. Il présente comment les auteurs européens de la théorie de la modernisation écologique l'ont définie initialement et comment ils ont été amenés à la modifier pour répondre à des critiques énoncées par des approches américaines concurrentes. L'analyse de ce dialogue transatlantique permet d'identifier les angles morts géopolitiques de cette théorie et de comprendre son succès politique dans certaines arènes.

Abstract

In this article we review the North American and European literature dealing with the ecological modernisation theory. We distinguish the theory that was initially conceived by European authors from the revision they adopted to respond to competing US arguments. This evolution however does not address the geopolitical issues raised by the theory. We argue that such issues can explain the political success of the theory in specific arenas.

La théorie de la modernisation écologique est un nouveau courant de pensée sociologique qui se développe depuis les années 1980, principalement en Allemagne et aux Pays-Bas et gagne les instances européennes. Cette théorie conçoit la préservation de l'environnement comme la condition *sine qua non* d'un développement futur qui ne peut être qu'industriel et capitaliste. Les politistes qui ont étudié la diffusion de cette pensée (Cini 1996, Weale 1992) ont noté qu'elle permettait de justifier de manière libérale le recours au principe de précaution dans l'action publique en matière d'environnement. Ils ont vu une certaine proximité entre l'idéologie observée empiriquement dans certaines arènes de décision, nationales et communautaires, et les écrits des sociologues néerlandais et allemands qui se réclament de la modernisation écologique. Selon Weale (1992), l'engouement pour cette théorie explique l'adoption de normes environnementales strictes en situation d'incertitude dans les pays « en avance » en matière environnementale et plus récemment au sein même de l'Union. *A contrario*, en Angleterre où les décideurs privilégient une approche comparant les coûts et bénéfices sur la base des savoirs avérés (*evidence-based*), sans prise en compte des incertitudes et sans attribuer à l'environnement un statut incommensurable, de telles normes ne sont pas adoptées, du moins pas avant que l'Union Européenne ne les impose éventuellement.

Comment expliquer que ces idées se diffusent dans certains pays et pas dans d'autres ? La théorie elle-même propose plusieurs explications : cette modernisation exigerait un certain niveau de développement économique, démocratique et scientifique (Jänicke 1997) ; elle serait favorisée par un développement technologique de pointe dans un pays fortement industrialisé et l'existence d'un Etat providence (Mol 1995) ; elle servirait les intérêts des coalitions dominantes (Hajer 1995) ; la diffusion serait donc presque mécanique dès que les conditions propices seraient réunies.

Comme l'a montré Lundqvist pour la Suède (1998), ces explications ne rendent pas compte de toutes les situations. Il est probable que certains acteurs ont joué le rôle de passeurs ou courtiers dans cette « diffusion », notamment ceux qui occupent des positions stratégiques ou

disposent de savoirs particuliers (Neumayer 2006). Il serait intéressant d'identifier ces médiateurs au niveau européen notamment. Mais ce travail (qui reste à faire) exige en préalable de bien identifier le discours de cette idéologie, ses contours, ses évolutions, ses éventuelles tensions internes et ses angles morts. Sans cela, il est difficile de repérer ce discours parmi d'autres et d'identifier ses porteurs, ainsi que les épreuves (Latour 1989, Laws et Verloo 2010, Thévenot 2006) et les arènes (Cefaï et Trom 2001, Fouilleux 2002, Sabatier et Jenkins-Smith 1993) qui ont pu être stratégiques pour la progression, la négociation et l'évolution de ces idées.

Ce repérage est d'autant plus difficile que les principaux travaux sur la diffusion de cette théorie sont peu critiques. Il y aurait un certain progrès, voire une évidence, à passer de l'analyse coût-bénéfice au principe de précaution telle que le propose la modernisation écologique. Il semble utile d'adopter un regard plus distant, ne serait-ce que pour envisager des causes de sa non diffusion dans les pays dits retardataires, en renonçant à une conception linéaire des trajectoires de développement. Cette prise de recul est la condition pour pouvoir symétriser l'analyse et prendre au sérieux les arguments des acteurs qui sont réticents face à cette idéologie. Il est cependant difficile d'en trouver une critique en Europe. Les contradictions exprimées viennent plutôt d'Amérique du Nord (EU et Canada), même si l'on trouve aussi outre-atlantique des auteurs (et des institutions) séduits par la modernisation écologique.

Cet article propose d'identifier des prises critiques à partir d'une revue de la littérature. Dans une première partie, il s'agit de présenter la théorie de la modernisation écologique telle qu'elle est définie par ses auteurs et commentateurs européens et de relater comment cette théorie s'est modifiée pour répondre à des critiques énoncées par des approches américaines concurrentes. Puis une seconde partie mettra en évidence les angles morts géopolitiques de cette théorie qui permettent d'expliquer les proximités cognitives et stratégiques entre ses promoteurs et ses utilisateurs.

Dialogue transatlantique entre deux théories

La théorie de la modernisation écologique est héritière des débats lancés par le Club de Rome sur les limites de la croissance (Meadows et Club de Rome 1972). Ces travaux ont beaucoup influencé la pensée écologique mais aussi la recherche économique et sociologique sur le développement, en orientant les questions sur ce qui pourrait infléchir les trajectoires de développement vers un développement plus durable. Les scientifiques qui se sont intéressés à ces enjeux (et c'est le cas des théoriciens de la modernisation écologique) ont souvent adopté l'hypothèse d'un modèle de développement dont les étapes seraient les mêmes pour tous les pays du monde : la cueillette, l'agriculture, l'industrialisation puis l'économie de services¹. Ils ont également repris une définition fonctionnaliste et globale de l'environnement, conçu comme le support de la survie de l'humanité. Cette définition universaliste a été favorisée à la même époque par l'institutionnalisation de la notion d'*impact* environnemental dans de nombreux pays occidentaux². Dans les années 1990, Grossman et Krueger (1991) ont publié une étude selon laquelle l'impact de la croissance sur l'environnement serait croissant jusqu'à un certain niveau de développement puis serait décroissant ensuite. Cette idée a été ensuite popularisée par un rapport de la banque mondiale et a nourri le débat sur la durabilité lors de la conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement à Rio. Malgré la controverse autour de cette courbe (Stern 2004), le débat sur l'existence d'un tel

¹ Cette hypothèse était déjà un des points controversés du modèle développé par Meadows (Kieken et Mermet 2005)

² Nous reviendrons sur la diversité des formes juridiques que cette notion prend dans des régimes différents et les ambiguïtés de son caractère universel.

point d'inflexion est entré en résonnance avec les travaux des fondateurs de la modernisation écologique. Il s'agit de sociologues allemands de l'environnement qui s'intéressaient à l'évolution du rôle de l'Etat dans les politiques environnementales (Huber 1982, Jänicke 1985). Leurs thèses ont été développées au cours du temps (Jänicke 1993) et enrichies par des sociologues néerlandais étudiant certaines filières industrielles (Hajer 1995, Mol 1995, Spaargaren et Mol 1992). La théorie de la modernisation écologique tente de déterminer les conditions d'une croissance³ continue qui ne détériorerait pas l'environnement dont l'humanité a besoin (Mol et Sonnenfeld 2000, p.4).

Selon Mol (1996) *Halte à la croissance ?* (Meadows et Club de Rome 1972) aurait ouvert la porte à l'écologie radicale et aux mouvements pour la décroissance sans que ces programmes de réforme n'aboutissent. La théorie de la modernisation écologique serait née de ce constat d'échec. Pour Mol et ses collègues, il y a bien une crise environnementale qui menace à terme la croissance, mais il ne faut pas mettre en cause le capitalisme. La crise environnementale serait due plutôt à une industrialisation mal contrôlée, c'est-à-dire une transformation de la nature par l'utilisation intensive d'énergie et de matériau inertes et le contrôle de la société dans le seul but de coordonner hommes, machines et produits⁴. Plus généralement les éco-modernisateurs⁵ ne croient pas que les conflits de classes puissent conduire à des réformes environnementales efficaces. Ils s'appuient pour cela sur deux arguments. D'une part les écologistes eux-mêmes abandonneraient la critique radicale du développement dans laquelle ils assimilaient capitalisme et industrialisation⁶ pour une posture moins dogmatique, plus conciliante, plus réaliste, moins opposée à toute forme de régulation par le marché car plus méfiante à l'égard des Etats, et finalement plus à même de convaincre les industriels à se réformer de l'intérieur. De militants, ils seraient devenus experts (Mol 2000). D'autre part les éco-modernisateurs s'appuient sur les travaux du politiste comparatiste Albert Weale (1992) pour qui les stratégies fondées sur le conflit auraient eu le mérite d'instituer dans les années 1970 et 1980 des politiques environnementales (ministères, politiques de contrôle, études d'impact...) dans différents pays européens mais les résultats de ces politiques étatiques auraient été décevants. Cela aurait généré des actions plus curatives que préventives et déplaçant souvent le problème de l'air vers l'eau ou vers le sol ou réciproquement. La captation du régulateur par des lobbies se serait faite au détriment de l'innovation. La qualité générale de l'environnement aurait continué de se dégrader. De ces deux exemples, les théoriciens de la modernisation concluent que le marché est porteur de changement environnemental par le biais des consommateurs et de la normalisation (Mol et Sonnenfeld 2000).

A l'inverse des mouvements pour la décroissance, la théorie de la modernisation écologique tente de réconcilier l'impératif moral de préservation de l'environnement avec les principes de l'économie néo-libérale. Mais alors que les néo-libéraux privilégient le moindre coût entre la pollution et la préservation, pour les éco-modernisateurs il n'y a pas d'autres options que de protéger l'environnement, support nécessaire (*sustenance-base*) des activités économiques (Mol 1995). Si l'environnement a un coût, il n'est pas de même nature que les autres coûts de production et ne doit pas être mis en balance dans une analyse coût-bénéfice comme si on pouvait s'en passer. Ces auteurs défendent une *durabilité forte* (par opposition à la *durabilité*

³ Nous verrons par la suite qu'ils ne définissent pas ce concept de manière précise mais l'associent fortement à l'amélioration des conditions de vie et au capitalisme.

⁴ Cette distinction entre capitalisme et industrialisation est empruntée à Giddens (1994)

⁵ Nous appellerons ainsi les théoriciens et les promoteurs de la modernisation écologique

⁶ Les auteurs de la modernisation écologique qualifient ainsi de passéistes et pessimistes tous les mouvements pour la décroissance, l'économie solidaire, l'écologie radicale, le post-modernisme critique (Bauman 1993).

faible) avec interdiction de compenser le capital naturel par toute autre forme de capital. Ils recommandent des restrictions aux possibilités de compensation pour permettre à l'écologie de s'*émanciper* de la pensée économique (Mol 1996, p. 307) et à l'économie de s'*écologiser* (Huber 1982). Il s'agit d'inverser la colonisation du social et de la nature par le système industriel observée par Habermas (1968).

Cette théorie considère également que les causalités environnementales sont complexes et mal maîtrisées scientifiquement. On ne peut donc pas fonder une décision sur des preuves avérées (*evidence-based*). Il faut s'en remettre au principe de précaution qui recommande que des décisions préventives soient prises avant que l'on ne dispose de certitudes scientifiques (Jänicke 1985), pour ne pas risquer d'entamer un potentiel de développement futur. La modernisation écologique prône une réglementation environnementale ambitieuse, quitte à ce qu'elle anticipe sur les connaissances. Elle attribue ainsi un autre rôle de la science, moins dans l'éclairage *a priori* de la décision et plus dans l'accompagnement de la mise en œuvre des politiques. Sous ces conditions, elle considère qu'une croissance indéfinie est possible sur le modèle capitaliste, grâce à l'innovation et la normalisation concertée des systèmes de production (Mol 1995).

A côté de ces trois principes normatifs de poursuite d'un développement capitaliste, de non-compensation de l'environnement et d'une réglementation ambitieuse en situation incertaine, cette théorie porte aussi sur les conditions permettant de mettre en œuvre ces principes. Ce deuxième aspect de la théorie a évolué au cours du temps pour répondre à une critique venue essentiellement d'auteurs néo-marxistes d'Amérique du Nord. Il s'en est suivi une sorte de dialogue que l'on peut suivre dans les publications académiques qui se traduit par une réorientation de la théorie.

Jusque vers le milieu des années 1990, les théoriciens de la modernisation écologique ont considéré que le progrès technologique était par lui-même porteur d'un changement. Influencés par l'approche fonctionnaliste de Parsons (1951) et la structuration de la société selon Giddens (1994), ils ont ainsi étudié dans des filières industrielles comment les rôles et les intérêts des producteurs et des consommateurs se transformaient mutuellement pour conduire à l'adoption relativement consensuelle des principes de la modernisation écologique (Jänicke 1985, Mol 1995).

A la même période, les thèses néo-marxistes (Blaikie 1985, Harvey 1989, Peet et Watts 1996) connurent un certain succès aux Etats-Unis et au Canada, en sociologie de l'environnement et auprès de certains géographes (*political ecology*). Les auteurs qui adoptaient ce regard, en appréhendant le capitalisme comme un système ayant la même logique partout, remettaient en cause le fait qu'il puisse se poursuivre sans menacer certains groupes sociaux et leur environnement. Allan Schnaiberg (1980) a parlé de l'accélération du tapis roulant de la production. Selon l'auteur, dans un système compétitif, aucune activité ne pouvait produire les mêmes bénéfices sociaux en gardant la même cadence de production étant donné la diminution progressive de ses marges. Un tel système conduisait donc forcément les acteurs à «courir plus vite» pour conserver leurs acquis, au détriment de leur qualité de vie et de l'environnement. James O'Connor (1988) a stigmatisé une «seconde contradiction du capitalisme»⁷ dont la logique ne prévoit pas de provisions pour entretenir les conditions sociales et environnementales de sa propre reproduction. On assisterait ainsi à une exploitation d'arbres millénaires sans que le reboisement ne soit financé sur un temps aussi

⁷ La première contradiction du capitalisme serait la séparation des travailleurs et des biens de production.

long. Pour ces auteurs, le paradoxe que Jevons (1865) a observé pour la houille s'appliquerait à toutes les ressources naturelles. Les technologies plus économes en énergie et matériaux n'entraîneraient pas de diminution de consommation globale parce que la consommation moindre par produit serait compensée par une consommation à plus large échelle. Dans un tel contexte, les politiques sociales et environnementales ne se développeraient ni spontanément ni de manière consensuelle. Elles ne verraient le jour que si les citoyens-travailleurs vivant localement dans l'environnement dégradé se constituaient en force politique pour l'amélioration de leurs conditions de vie (Gould et al. 1996). A l'opposé des premiers écrits de la modernisation écologique, les néo-marxistes croient davantage dans les vertus du conflit. Ce ne serait que sous la pression politique extérieure que les acteurs industriels et leurs alliés étatiques se « moderniseraient écologiquement » en réinterprétant la demande sociale comme une demande des consommateurs.

Ces arguments dénonçant l'optimisme technologique des éco-modernisateurs (voir notamment Hannigan 1995) ne sont pas restés sans réponse. Les auteurs européens concernés ont reconnu la dérive corporatiste de la cogestion Etat-industrie (Hajer 1995, Neale 1997). Ils se sont efforcés de définir une nouvelle théorie de la modernisation écologique dite *réflexive* (Hajer 1995) ou *forte* (Christoff 1996) qui met davantage l'accent sur les réformes institutionnelles associant le public et qui reconnaît l'importance du débat, voire du conflit (Mol et Spaargaren 2000). Dans cette version révisée, le capitalisme est considéré comme une institution suffisamment flexible notamment dans ses modalités d'association avec l'Etat pour ne pas forcément menacer l'environnement, mais en tant que moteur de la compétition en général, une opportunité de changement pour stimuler la transition écologique (Buttel 2000b). Cette réorientation de la théorie a également été influencée par la publication de l'ouvrage de Beck sur la société du risque (2001) qui, loin de constater un progrès automatique de la situation environnementale dans les pays les plus avancés technologiquement, pointe au contraire une augmentation des risques environnementaux. Beck note aussi que ces risques qui peuvent être globaux affectent tous les individus quel que soit leur niveau de richesse. Cet argument a servi aux éco-modernisateurs pour disqualifier les thèses néo-marxistes qui analysent les conflits en termes de lutte de classes. Les inégalités ne résulteraient plus (ou plus uniquement) de la distribution des richesses propre au capitalisme. Mol écrit ainsi : *there exists no one-to-one relation between high environmental risks and economic categories* (Mol 2000, p.54). Il reconnaît que les riches ont plus de moyens que les pauvres de polluer, mais il pense qu'il n'y a pas d'acteurs qui ne soient ni pollueurs ni victimes. On assisterait à des coalitions changeantes mal expliquées par les théories néo-marxistes (Mol et Spaargaren 2000).

L'argument a été en partie entendu en Amérique du nord. Certains néo-marxistes n'appréhendent plus le capitalisme comme un système cohérent et unifié dont on retrouverait les mêmes caractéristiques partout (Bakker 2009, Hart 2002). Ils partagent désormais volontiers des analyses non déterministes du monde social et politique qui montrent des coalitions changeantes et imprévisibles. Selon Bakker (2004) le néolibéralisme prend des formes très diverses et gère les problèmes environnementaux en les internalisant mais aussi en les externalisant, en privatisant des écosystèmes menacés (Robertson 2006) et des services publics (Bakker 2004, Smith 2004), par dérégulation ou re-régulation. Pour comprendre ces politiques néolibérales, il faut en étudier les résistances : mouvements sociaux, natures réfractaires à la marchandisation et modalités de régulation non libérales (Bakker 2009). Certains auteurs de cette école utilisent la théorie de l'acteur-réseau et des approches en termes de flux permettant de rendre compte de la matérialité des objets. Cependant contrairement aux auteurs de la modernisation écologique qui considèrent que les inégalités

existent partout, qu'elles sont plus ou moins transitoires et que rien ne s'oppose à ce que l'évolution vers plus d'écologie soit aussi une évolution vers un monde plus juste (Mol 1995), les auteurs critiques américains ne renoncent pas à mettre en évidence les asymétries de pouvoir au sein ou en limite des réseaux socio-techniques, notamment celles créées par les différences d'accès et l'orientation des flux dans ces réseaux (Gille 2006).

Issue d'une théorie du développement mécaniste et globale, la modernisation écologique réflexive s'est ainsi transformée en réaction à des critiques transatlantiques d'inspiration marxiste⁸ pour s'affirmer comme une théorie des conditions sociales et politiques permettant l'inflexion du développement vers une trajectoire plus durable. Cette synthèse des deux courants est notamment faite par Frederick Buttel (sociologue américain de l'université Wisconsin-Madison) qui ne croit pas que les classes sociales puissent se dissoudre dans les nouveaux risques globaux tel que l'écrit Beck mais qui propose d'enrichir la théorie européenne par des approches américaines de la société civile (Buttel 2000a, 2000b), comme la notion d'autonomie encastrée pour décrire le fonctionnement des industries au sein de chaque Etat (Evans 1995)⁹. Ces écrits nous conduisent aussi vers une dimension plus géopolitique du débat. Dans le chapitre d'un ouvrage coédité avec Mol et Spaargaren, Buttel (2006) accuse ses collègues américains de critiquer la modernisation écologique européenne par dépit vis-à-vis de la politique de Bush. Leur empressement à nier le caractère généralisable de l'évolution européenne vers une gouvernance plus environnementale serait un moyen de se consoler de l'absence d'une telle évolution aux Etats-Unis étant donné la faiblesse politique de l'Etat fédéral devant les lobbies industriels. Selon Buttel, un Etat moins vulnérable à ces pressions pourrait surmonter le paradoxe de Jevons, en instituant des taxes sur la consommation et sur les impacts environnementaux qui soient plus incitatives. On parviendrait ainsi à une réelle dématérialisation de l'économie telle que la prône la modernisation écologique. Cet argument nous amène à prêter plus d'attention à l'inscription géographique de la modernisation écologique et de sa théorisation.

L'inscription géographique de la modernisation écologique et de ses promoteurs

On a vu dans la partie précédente que la théorie de la modernisation écologique était devenue *socialement réflexive* en tenant davantage compte des asymétries de pouvoir et des mobilisations collectives. On peut dire en revanche qu'elle est peu *géopolitiquement réflexive*, dans le sens où elle prête peu d'attention aux intérêts des différents échelons politiques qu'elle considère et à leurs stratégies internationales¹⁰. Or le projet de modernisation écologique et la construction d'une théorie sur les conditions pour y parvenir s'inscrivent dans des géographies politiques particulières qui expliquent en partie le succès de ces idées auprès des élites européennes.

Une référence à l'Etat-Nation

Le premier cadrage géopolitique dans lequel s'inscrit cette théorie est celui de l'Etat-Nation. La modernisation écologique ne peut se faire sans les Etats qui détiennent le pouvoir fiscal et réglementaire. Les premiers écrits sur la modernisation écologique ciblaient explicitement un

⁸ Le dialogue a probablement bénéficié du fait que les formations universitaires des sociologues européens et américains ont en commun d'enseigner Marx et ses successeurs de manière importante.

⁹ Dans la perspective d'un travail ultérieur, il serait intéressant de voir dans quelle mesure Frederick Buttel a joué un rôle de médiateur entre les deux continents.

¹⁰ à l'exception du chapitre de Buttel (2006) précédemment cité.

changement au sein de l'Etat comme une étape d'institutionnalisation nécessaire. Mol est plus méfiant à l'égard d'un Etat qui peut être l'« ennemi » des mouvements écologiques (Mol 2000, p.49). Cependant, s'il est critique sur l'efficacité d'un Etat bureaucratique fort que d'autres ont qualifié d'*environmental Leviathan* (Paehlke et Torgerson 1990), il ne nie pas « l'indispensabilité de l'Etat dans la gestion environnementale » (Mol 1996, p.318). Cet ancrage étatique comporte aussi des dimensions moins explicites mais pourtant structurantes. Il en est ainsi de la notion de croissance qui n'est jamais définie par les auteurs de la théorie de la modernisation écologique, mais lorsque cette notion devient une variable d'analyse elle est traduite sous forme de PIB (Jänicke et al. 1992, cité par Mol 1996), ou du revenu par habitant par pays (Mol et Spaargaren 2000). Le constat sur le processus de modernisation écologique se fait aussi à cette échelle alors que les études empiriques portent souvent sur un secteur très particulier qui peut ne pas être représentatif de toute la nation. On peut noter d'ailleurs l'importance accordée aux politiques de qualité de l'air dans ces études (Hajer 1993, Lundqvist 1980, Mol 1995) alors que la pollution des eaux et du sol ont été beaucoup moins étudiées.

Les analyses comparatistes d'Albert Weale qui décrivent la progression de l'idéologie de la modernisation écologique dans les sociétés allemande et néerlandaise en sont un bon exemple (Weale 1992). En comparant les stratégies nationales britannique, néerlandaise et allemande vis-à-vis de la prévention des pluies acides, Weale note qu'en Grande Bretagne toute la politique a été marquée par l'analyse coûts-bénéfices des actions possibles. Les politiques publiques furent prises pour favoriser la solution la plus efficace et celle qui créait le moins de distorsion de concurrence défavorable aux productions domestiques. A l'inverse, il remarque qu'en Allemagne et aux Pays-Bas, ces analyses coûts-bénéfices n'emportèrent pas la conviction des acteurs industriels et politiques qui évoquèrent davantage les incertitudes, les causes multiples et les risques à long terme. Face à cette incomplétude, ils proposèrent un ajustement continu des règles et procédures au fur et à mesure de l'avancée des connaissances sur les pratiques (*social learning*). L'environnement était compris comme une fin en soi. La protection de l'environnement n'était pas perçue comme un coût mais un potentiel de développement futur, ce qui pour Weale est caractéristique de l'idéologie de la modernisation écologique (1992, p.79). Ce faisant, son étude alimente une théorisation à l'échelle des Etats (Buttel 2000a, Mol 1995, Mol et Sonnenfeld 2000). Ce cadrage étatique flatte les élites domestiques des pays les mieux placés dans cette modernisation, et ceci d'autant plus que le projet de modernisation écologique est repris par les institutions européennes chargées de l'environnement (Weale et al. 2000).

Une modernité européenne

Le deuxième ancrage géographique de la modernisation écologique est en effet l'Europe. On reconnaît dans le projet de la modernisation écologique l'héritage européen des Lumières et son aspiration universaliste. L'Union Européenne se construit aussi sur cet héritage. Il existe en Europe au moins deux traditions juridiques, celle du Code et celle du *Common Law*. Dans les pays de Code, le droit est fortement ramifié et s'établit avec des listes explicites de cas soumis à réglementation. Dans les pays de *Common Law*, le droit explicite est plus réduit. Il s'exprime par des principes de justice (*doctrines*) sans liste (ni critères chiffrés) dont l'application au cas par cas relève d'une interprétation des doctrines au regard du contexte et de la jurisprudence qui est très développée. Le droit européen est inspiré par la tradition juridique des pays de Code. Cette ambition d'exhaustivité se heurte à de multiples invocations de singularités locales, notamment dans le domaine de l'environnement qui viennent questionner les normes européennes. La théorie de la modernisation écologique permet

d'envisager un cadre conceptuel commun pour penser ces situations contrastées en ramenant ces débats à ce que l'environnement peut ou non supporter sans irréversibilité. Alors que l'approche coût-bénéfices aborde les impacts environnementaux en termes de préjudices vis-à-vis d'acteurs locaux, la modernisation écologique les aborde en termes d'irréversibilité globale à déterminer par des écologues¹¹.

Aux Etats-Unis, en cas de dégradation environnementale, le plaignant établit son préjudice par rapport à une « situation de référence »¹², antérieure ou comparable. Cette évaluation s'articule à un régime libéral dans lequel l'argent est la commune mesure pour compenser les dommages et il ne peut y avoir reconnaissance d'un préjudice que si il y a une perte marchande (Fourcade 2011). Le rapport Meadows tout comme l'essai *Silent Spring* de Rachel Carson (1962) sont venus ébranler la foi de ce régime libéral en une croissance infinie et ont ouvert le débat pour des réglementations protégeant l'environnement de manière non négociable. Il en est ainsi du *Clean Water Act* (1972), qui impose que la qualité de l'eau des rivières respecte les besoins des usages existants, et de l'*Endangered Species Act* (1973) qui condamne toute activité pouvant nuire à une espèce protégée. Mais il est intéressant de noter que ce droit n'impose pas de réglementation uniforme. Là où il n'existe aucun usage (déclaré) de l'eau et aucune espèce protégée, l'environnement peut être dégradé sans limitation¹³. Dans ce régime les usages et les espèces listées le sont non pas parce qu'ils sont nécessaires au fonctionnement global de l'environnement mais parce qu'une partie de la population y accorde de la valeur.

La réglementation communautaire, au contraire, aborde l'environnement à partir d'indicateurs physiques, chimiques et biologiques ayant vocation à couvrir intégralement un territoire (EEA 1995). Il ne s'agit pas de d'interdire ou de compenser des préjudices mais de conserver ou de restaurer un état fonctionnel. La modernisation écologique est compatible avec le modèle pression-état-réponse développé par l'OCDE puis l'Agence Européenne pour l'Environnement¹⁴. A l'époque où la modernisation écologique est devenue réflexive, ce modèle a été complexifié pour intégrer les causes sociales des pressions : les moteurs de changement (*driving forces*). Le modèle *driving forces-pressures-state-impact-response* (DPSIR) est devenu le cadre interdisciplinaire pour penser l'action publique dans le domaine de l'environnement en Europe et plus largement au sein de l'OCDE (Svarstad et al. 2008). Comme la modernisation écologique, ce modèle confie aux experts le soin de déterminer l'état environnemental fonctionnel. La rationalité écologique consiste à boucler les cycles de vie des matériaux dans les chaînes de production, à minimiser les consommations énergétiques : elle échappe forcément aux profanes. Dans la modernisation écologique

¹¹ Weale (2000, p.35) note le travail de traduction opéré par les politiques anglais dans les années 1970, qui ont souvent avancé l'argument que le Royaume Uni disposait d'une capacité d'absorption de pollution plus élevée du fait de ses rivières courtes à débit rapide et de vents d'ouest favorables à la dispersion et que les normes environnementales devaient donc être adaptées en conséquences.

¹² Cette perte s'évalue par rapport à une situation « de référence », antérieure ou comparable. L'histoire américaine de l'industrialisation coïncidant avec celle de la conquête territoriale, la situation de référence par excellence outre-atlantique est l'état *pristine*, la nature sauvage idéalisée dans le contrat social entre l'Etat fédéral et les citoyens (Fourcade 2011). La perte s'évalue de manière concrète par différence entre l'évaluation monétaire d'un site préservé et d'un site impacté.

¹³ Le documentaire de Josh Fox, *Gazland* (2010), en offre une bonne illustration : la contamination de forages privés non déclarés n'est pas un délit. Plus généralement la mise en exergue des parcs naturels d'une part et l'absence de sites préservés dans certaines régions d'autre part, ont contribué à rendre silencieuses certaines dégradations environnementales dans des plaines industrielles américaines (Cronon 1995)

¹⁴ Le modèle pression-état-réponse considère que l'état de l'environnement est menacé par des *pressions* de la part des activités humaines et qu'il s'agit de restaurer ses fonctionnalités en apportant des *réponses* adaptées (OECD 1993, Vollenweider et Kerekes 1980, Waterton et Wynne 2004).

comme dans les modèles d'action européens, il n'y a pas de place pour une « nature intuitive » (Mol 1996, p.315). Dans la pratique des projets européens de recherche sur l'environnement, des parties prenantes sont conviées à imaginer des évolutions sociales que les experts traduisent sous forme compatible avec le modèle biophysique (Alcamo 2008, Bailey 1997, Mahmoud et al. 2009, Therond et al. 2009).

La théorie de la modernisation écologique offre aussi aux politiques environnementales une compatibilité avec la doctrine néo-libérale qui domine dans les autres directions de la Commission. Cette réconciliation confère une légitimité nouvelle à la DG XI alors qu'elle a longtemps été marginalisée par l'origine militante de ses membres (Cini 1996). Pour comprendre le succès de cette théorie auprès des élites européennes, il est intéressant de relire « la production de l'idéologie dominante » (Bourdieu et Boltanski 1976) parce qu'à bien des égards cette analyse identifie des thèmes et des rhétoriques que l'on retrouve chez les éco-modernisateurs. En articulant environnement et néo-libéralisme, la théorie de la modernisation écologique produit de « l'intégration logique et morale » (Bourdieu et Boltanski 1976, p.4) pour l'élite européenne. Elle est énoncée dans des lieux qui se veulent « neutres » (p.10 et 58-60), par delà les conflits entre environnementalistes et industriels, par delà les divisions entre pays, à « l'intersection du champ intellectuel et du champ du pouvoir, c'est-à-dire au lieu où la parole devient pouvoir » (p.6). Dans les forums organisés entre directions générales et dans les arènes associant industriels, fonctionnaires et ONG, la modernisation écologique devient directives (Cini 1996). Elle partage avec l'idéologie étudiée par Bourdieu et Boltanski la même croyance en une croissance inéluctable, le même souci de l'« encombrement » (p.17) et des « limites » de l'environnement, la même rhétorique sur l'impasse du conflit qui mène au « blocage » et la nécessité d'« ouverture » (p. 26). Elle cultive le même « fatalisme du probable » (p.39) qui consiste à vouloir ce qui est présenté comme de toute manière inévitable (une croissance continue avec des normes environnementales ambitieuses). Elle avait la même foi dans le consensus, mais d'une certaine façon, elle a su « récupérer » la critique (Boltanski et Chiapello 1999). La théorie de la modernisation écologique a tous les atouts pour devenir l'idéologie dominante de l'élite européenne.

La théorie sert enfin les *intérêts* de ces élites européennes. A l'intérieur de l'Union Européenne, elle offre aux fonctionnaires européens, qui ont peu de moyens pour contrôler la mise en œuvre des politiques communautaires dans chaque pays, un axe pour comparer et étalonner les Etats membres entre eux (Dehousse 2004, Porte et al. 2001). Elle alimente ainsi toute une littérature d'évaluation de politiques publiques environnementales jugeant de l'avance ou du retard de chacun des pays (Bursens 2002, Jordan et Lenschow 2000, Liefferink et Skou-Andersen 2005). A l'extérieur de l'Union, elle permet de justifier une ambition qui risque toujours de passer pour du protectionnisme. Le politiste américain David Vogel (2003) considère ainsi que les Etats-Unis ont perdu une certaine avance en la matière et que l'Union Européenne est en position d'imposer ses normes au reste du monde. Selon Weale (2000, p.77), le Cabinet de Jacques Delors s'est convaincu en 1992 du rôle positif de la protection de l'environnement dans la croissance européenne et a défendu l'idée que le rôle de la politique environnementale était de promouvoir une nouvelle forme de compétitivité économique. Cette position désormais classique auprès des décideurs européens est explicitée dans le livre blanc de la Commission (1993).

Un regard post-industriel

Enfin, la théorie de la modernisation écologique est ancrée géographiquement dans les premières régions à s'être industrialisées qui ont tendance aujourd'hui à se désindustrialiser. Le programme politique de la modernisation écologique leur est très favorable. Quand Buttell argumente en faveur de taxes environnementales et de taxes sur la consommation, il pénalise peu les industries des pays dont les activités les plus polluantes ont été délocalisées. Quant aux consommateurs domestiques, les taxes environnementales réduiraient leur pouvoir d'achat, mais ces prélèvements abonderaient le budget de leur Etat. La modernisation écologique n'envisage pas de financement des vieux pays industriels vers les nouveaux. Pourtant c'est à ce prix que s'est construite l'Europe environnementale. Si l'Irlande, le Portugal et la Grèce ont accepté que la compétence environnement soit transférée à l'Union Européenne et que le principe de précaution soit inscrit dans le traité de Maastricht, c'est en échange de fonds de cohésion pour ces pays moins industrialisés (Weale et al. 2000, p.45).

Par sa manière de définir la nature, la théorie de la modernisation écologique contribue au contraire à entretenir l'avantage historique des premiers pays industrialisés¹⁵. Rosalind Warner (2010) reproche aux éco-modernisateurs de ne pas dire comment ils établissent le constat sur la nature, en refusant de se positionner en tant que constructivistes ou naturalistes. Ils prônent en effet à la fois une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature, une prise de décision concertée avec les acteurs et une approche systémique. Même si les promoteurs de la théorie reconnaissent que l'on ne peut plus moderniser écologiquement les filières de production et de consommation en s'appuyant sur des faits indiscutables (Mol et Spaargaren 2000, p.30), la théorie exige un consensus sur les problèmes à traiter. Aucun auteur de ce courant ne questionne l'ordre dans lequel les problèmes sont mis sur l'agenda politique. Aucun n'aborde les éventuelles contradictions entre les différents impératifs écologiques. Les partisans de la modernisation écologique considèrent qu'il faut des mobilisations sociales pour initier des réformes mais que la passion ne doit être qu'un instrument de la raison universelle. De fait, cette raison se définit plutôt dans les vieux pays industriels puisque la modernisation écologique y progresse plus vite. Weale écrit ainsi qu'en 1992 « la stratégie de la modernisation écologique avait beaucoup plus de sens pour les pays nordiques comme les Pays-Bas et l'Allemagne qui avaient une capacité industrielle très développée et qui recherchaient de nouveaux marchés dans des secteurs à forte valeur ajoutée, que pour l'Espagne dont le gouvernement avait une idéologie très productiviste (c'est-à-dire qu'il souhaitait promouvoir la croissance *dans le sens conventionnel du terme*) » (Weale et al. 2000, p.79). Les partisans de la modernisation écologique s'inquiètent d'une réglementation internationale parcellaire qui laisse la possibilité de piller certaines zones au risque d'atteindre les conditions de survie sur la planète, mais ils sont peu réflexifs sur la dynamique de la modernisation écologique et la manière dont elle partage les rôles entre pays déjà industrialisés et pays qui pourraient le devenir. S'il y a d'un côté les régions qui essuient les plâtres du progrès et de l'autre celles qui bénéficieront des lumières des premières pour éviter de dilapider leur potentiel de développement, alors les lumières seront toujours du côté de ceux qui se sont équipés les premiers. C'est dans ces régions que se définira la nature à préserver et les moyens d'y parvenir, avec les parties prenantes présentes dans ces régions et les valeurs portées par la société locale, voire uniquement celles des experts. En effet, la confiance que la modernisation écologique accorde à la science pour définir les trajectoires durables en termes de prédictions et de contrôle laisse peu de place à une expertise citoyenne, ainsi que le déplore Karin Bäckstrand (2011).

¹⁵ Probablement de manière non-intentionnelle, mais c'est en cela qu'elle est peu géopolitiquement réflexive.

Conclusion

Pour les théoriciens de la modernisation écologique comme pour les néo-marxistes, la nature est incertaine et controversée. Pour les premiers l'approche systémique et la concertation permettent un apprentissage social au cours duquel les parties prenantes dépassent la diversité de leurs points de vue sur la nature pour ne s'intéresser qu'aux fonctions vitales pour l'humanité qu'il s'agit de protéger malgré les incertitudes résiduelles par principe de précaution. Pour les seconds, la nature n'est pas réductible à des fonctions universelles parce qu'on ne peut pas démêler le social du naturel. La protection de l'environnement est donc comprise comme un combat pour imposer la préservation de certaines valeurs plus ou moins partagées. La réglementation environnementale américaine a été construite dans un système de *Common law* où le droit progresse par cas et par doctrine plutôt que par classification exhaustive de tous les cas possibles. Ce qui est dégradé fait l'objet d'une évaluation par comparaison avec des sites de référence définis au cas par cas dans la perspective d'une compensation. Ce qui est protégé de manière absolue l'est parce que des acteurs se sont mobilisés pour et continuent de veiller à ce que le droit soit appliqué. A l'inverse, le droit européen est inspiré par la tradition juridique du code qui définit des catégories valables pour tous les cas. Cette tradition universaliste accueille avec bienveillance la théorie de la modernisation écologique dans le domaine de l'environnement parce qu'elle promet une définition universelle de la nature. Les élites européennes adhèrent d'autant plus volontiers à cette théorie qu'elle leur promet une avance en matière scientifique et économique. On observe dans la réglementation européenne une prolifération de textes fixant les méthodes pour caractériser l'état de l'environnement, pour identifier les pressions, pour réformer les moteurs sociaux responsables de ces pressions, pour éviter les impacts et pour évaluer les réponses les plus efficaces au moindre coût. Mais l'on peut se demander à la lumière de la comparaison américaine quels seront les ressorts de l'application de ce droit si la nature ainsi définie ne correspond pas à ce pour quoi les acteurs locaux sont prêts à se mobiliser. Ou bien faut-il penser que la mise en œuvre de ces textes a justement été négociée localement par des acteurs de terrain pour correspondre à leur définition de la nature. Dans ce cas, on serait loin de l'idéal universel de la modernisation écologique.

Références

- Alcamo, J. E. 2008. *Environmental Futures. The Practice of Environmental Scenario Analysis. Developments in Integrated Environmental Assessment 2*, Elsevier, rapport.
- Bäckstrand, K. 2011. "Scientisation vs. Civic Expertise in Environmental Governance: Eco-feminist, Eco-modern and Post-modern Responses " *Environmental Politics* 13 (4):695 - 714.
- Bailey, P. D. 1997. "IEA: A new methodology for environmental policy?" *Environmental Impact Assessment Review* 17 (4):221-226.
- Bakker, K. 2004. *An Uncooperative Commodity: Privatizing Water in England and Wales*. Oxford, Oxford University Press.
- Bakker, K. 2009. "Neoliberal nature, ecological fixes, and the pitfalls of comparative research." *Environment and Planning A* 41 (8):1781-1787.
- Bauman, Z. 1993. *Postmodern Ethics*. Oxford, Polity Press.
- Beck, U. 2001. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier.
- Blaikie, P. 1985. *The political economy of soil erosion in developing countries*. Essex, England and New York, Longman Scientific and Technical and John Wiley & Sons.
- Boltanski, L. et E. Chiapello 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- Bourdieu, P. et L. Boltanski 1976. "La production de l'idéologie dominante." *Actes de la recherche en sciences sociales* 2 (2-3):3-73.

- Bursens, P. 2002. "Why Denmark and Belgium Have Different Implementation Records: On Transposition Laggards and Leaders in the EU." *Scandinavian Political Studies* 25 (2):173-195.
- Buttel, F. H. 2000a. "Ecological modernization as social theory." *Geoforum* 31 (1):57-65.
- Buttel, F. H. 2000b. "Reflections on the potentials of ecological modernization as social theory." *NSS* 8 (1):5-12.
- Buttel, F. H. 2006. "Globalization, Environmental Reform, and US Hegemony", in G. Spaargaren, A. P. J. Mol et F. H. Buttel. (dir.), *Governing environmental flows. Global challenges to social theory* Cambridge, MA, MIT Press.
- Carson, R. 1962. *Silent spring*. Boston, Massachusetts, USA, Houghton-Mifflin.
- Cefaï, D. et D. Trom, (dir) 2001. *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*. Paris, EHESS, coll. "raisons pratiques".
- Christoff, P. 1996. "Ecological modernisation, ecological modernities " *Environmental Politics* 5 (3):476 - 500.
- Cini, M. 1996. "La Commission européenne : lieu d'émergence de cultures administratives. L'exemple de la DG IV et de la DG XI." *Revue française de science politique*:457-473.
- Cronon, W. 1995. *Uncommon Ground. Toward Reinventing Nature*. . New York, NY, W. W. Norton & Company.
- Dehousse, R. 2004. "La Méthode ouverte de coordination. Quand l'instrument tient lieu de politique", in P. Lascoumes et P. L. Galès. (dir.), *Gouverner par les instruments* Paris, Presses de Sciences Po.
- EEA 1995. *Inland Waters - Europe's Environment: The Dobbris Assessment 1994 (chapter 5)*, European Environmental Agency,, rapport.
- European Commission 1993. *White paper. Growth, competitiveness, employment. The challenges and ways forward into the 21st century*. COM(93) 700, Commission of the European Communities, rapport.
- Evans, P. 1995. *Embedded Autonomy: States and Industrial Transformation*.
- Fouilleux, E. 2002. "Propositions pour une approche dynamique des processus d'inertie et de changement dans les politiques publiques. L'exemple de la PAC", in J. Fontaine et P. Hassenteufel. (dir.), *To change or not to change* Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Fourcade, M. 2011. "Cents and Sensibility: Economic Valuation and the Nature of "Nature"." *American journal of sociology* 116 (6):1721-77
- Giddens, A. 1994. *Les conséquences de la modernité. Eléments de la théorie de la structuration*. L'Harmattan.
- Gille, Z. 2006. "Detached Flows or Grounded Place-Making Projects", in G. Spaargaren, A. P. J. Mol et F. H. Buttel. (dir.), *Governing environmental flows. Global challenges to social theory* Cambridge, MA, MIT Press.
- Gould, K. A., A. Schnaiberg et A. S. Weinberg 1996. *Local environmental struggles: citizen activism in the treadmill of production*. Cambridge University Press.
- Grossman, G. M. et A. B. Krueger 1991. *Environmental Impacts of a North American Free Trade Agreement* NBER Working Paper No. 3914, rapport.
- Habermas, J. 1968. *La technique et la science comme "idéologie"*. Gallimard.
- Hajer, M. A. 1993. *The politics of environmental discourse: a Study on the Acid Rain Controversy in Great Britain and the Netherlands*. PhD Thesis. Oxford, Oxford University, p.
- Hajer, M. A. 1995. *The politics of environmental discourse: ecological modernization and the policy process*. Oxford, Oxford University Press.
- Hannigan, J. A. 1995. *Environmental sociology: A social constructivist perspective* Routledge.
- Hart, G. P. 2002. *Disabling globalization: places of power in post-apartheid South Africa*. Berkeley, University of California Press.

- Harvey, D. 1989. *The Condition of Postmodernity: an Enquiry into the origins of cultural change*. Blackwell.
- Huber, J. 1982. *Die verlorene Unschuld der Ökologie. Neue Technologien und superindustriellen Entwicklung*. Frankfurt am Main, Fisher Verlag.
- Jänicke, M. 1985. "Preventive Environmental Policy as Ecological Modernisation and Structural Policy." *IIUG*, WZB Berlin.
- Jänicke, M. 1993. "Über ökologische und politische Modernisierung." *Zeitschrift für Umweltpolitik und Umweltrecht* (2):159-75.
- Jänicke, M. 1997. "The political system's capacity for environmental policy", in M. Jänicker et H. Weidner. (dir.), *National Environmental Policies: A Comparative Study of Capacity-Building* Berlin, Springer.
- Jänicke, M., H. Mönch et M. Binder 1992. *Umweltentlastung durch industriellen Strukturwandel? Eine explorative Studie über 32 Industrieländer*. Berlin, Sigma.
- Jevons, W. S. 1865. *The Coal Question*.
- Jordan, A. et A. Lenschow 2000. "Greening the European Union: what can be learned from the leaders of EU environmental policy?" *European Environment* 10 (3):109 -120
- Kieken, H. et L. Mermet 2005. "Le rapport Meadows sur les limites de la croissance. Un exemple archétypal de débat prospectif fondé sur une modélisation.", in L. Mermet. (dir.), *Etudier des écologies futures* Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- Latour, B. 1989. *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*. Paris, La découverte.
- Laws, D. et N. Verloo 2010. "Disrupted Intentions: conflict as a setting for making sense of what policy-practitioners do." *IPA 2010*, Grenoble, Sc Po.
- Liefferink, D. et M. Skou-Andersen 2005. "Strategies of the 'Green' Member States in the EU Environmental Policy-making", in A. Jordan. (dir.), *Environmental Policy In The European Union*, Earthscan.
- Lundqvist, L. J. 1980. *The hare and the tortoise*. Ann Arbor, MI, University of Michigan Press.
- Lundqvist, L. J. 1998. "Sweden: from environmental restoration to ecological modernisation", in K. Hanf et A. Jansen. (dir.), *Government and Environment in Western Europe: Politics, Policy and Administration* Harlow, Longman.
- Mahmoud, M., Y. Liu, H. Hartmann, S. Stewart, T. Wagener, D. Semmens, R. Stewart, H. Gupta, D. Dominguez, F. Dominguez, D. Hulse, R. Letcher, B. Rashleigh, C. Smith, R. Street, J. Ticehurst, M. Twery, H. Van Delden, R. Waldick, D. White et L. Winter 2009. "A formal framework for scenario development in support of environmental decision-making." *Environmental Modelling & Software* 24 (7):798-808.
- Meadows, D. et Club de Rome 1972. *Halte à la croissance ? Rapport Meadows*. Fayard.
- Mol, A. P. J. 1995. *The refinement of production. Ecological modernization theory and the chemical industry*.
- Mol, A. P. J. 1996. "Ecological modernisation and institutional reflexivity: Environmental reform in the late modern age " *Environmental Politics* 5 (2):302 - 323
- Mol, A. P. J. 2000. "The environmental movement in an era of ecological modernisation " *Geoforum* 31 (1):45-56.
- Mol, A. P. J. et D. A. Sonnenfeld 2000. "Ecological modernisation around the world: An introduction." *Environmental Politics* 9 (1):1-14.
- Mol, A. P. J. et G. Spaargaren 2000. "Ecological modernisation theory in debate: A review." *Environmental Politics* 9 (1):17 - 49.
- Neale, A. 1997. "Organising Environmental Self-Regulation: Liberal overnmentality and the Pursuit of Ecological Modernisation in Europe " *Environmental Politics* 6 (4):1-24.

- Neumayer, L. 2006. "La naissance d'une politique publique "européanisée": le secteur de l'asile en Hongrie et en République tchèque." *Revue internationale de politique comparée* 13 (2):239-257.
- O'Connor, J. 1988. "Capitalism, nature, socialism: A theoretical introduction." *Capitalism, nature, socialism* 1 (1):11-38.
- OECD 1993. *Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) core set of indicators for environmental performance reviews. OECD Environment Monographs No. 83.* Parisrapport.
- Paehlke, R. et D. Torgerson 1990. *Managing Leviathan: environmental politics and the administrative state.* London Belhaven Press.
- Parsons, T. E. 1951. *Toward a general theory of action.*
- Peet, R. et M. Watts, (dir) 1996. *Liberation ecologies: Environment, development, social movements.* London, Routledge, coll.
- Porte, C., P. Pochet et B. G. Room 2001. "Social benchmarking, policy making and new governance in the EU." *Journal of European Social Policy* 11 (4):291-307
- Robertson, M. 2006. "The nature that capital can see: science, state, and market in the commodification of ecosystem services." *Environment and Planning D: Society and Space* 24:367-387.
- Sabatier, P. A. et H. C. Jenkins-Smith, (dir) 1993. *Policy change and learning, an advocacy coalition approach.* Boulder, Westview Press, coll.
- Schnaiberg, A. 1980. *Environment: from surplus to scarcity.* New York, Oxford University Press.
- Smith, L. 2004. "The murky waters of the second wave of neoliberalism." *Geoforum* 35:375-394.
- Spaargaren, G. et A. P. J. Mol 1992. "Sociology, Environment modernity: Ecological Modernization as a Theory of Social Change." *Society and Natural Resources* 5 (4):323-44.
- Stern, D. I. 2004. "The Rise and Fall of the Environmental Kuznets Curve." *World Development* 32 (8):1419-1439.
- Svarstad, H., L. K. Petersen, D. Rothman, H. Siepel et F. Wätzold 2008. "Discursive biases of the environmental research framework DPSIR " *Land Use Policy* 25 (1):116-125.
- Therond, O., H. Belhoucette, S. Janssen, K. Louhichi, F. Ewert, J. E. Bergez, J. Wery, T. Heckeley, J. Alkan Olsson, D. Leenhardt et M. Van Ittersum 2009. "Methodology to translate policy assessment problems into scenarios: the example of the SEAMLESS integrated framework." *Environmental Science & Policy* doi:10.1016/j.envsci.2009.01.013.
- Thévenot, L. 2006. *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement.* Paris, Editions la découverte.
- Vogel, D. 2003. "The Hare and the Tortoise Revisited: The New Politics of Consumer and Environmental Regulation in Europe." *British Journal of Political Science* 33 (4):557-580.
- Vollenweider, R. A. et J. J. Kerekes 1980. *Synthesis report. OECD cooperative programme on monitoring of inland waters (eutrophication control)rapport* 290p.
- Warner, R. 2010. "Ecological modernisation theory: towards a critical ecopolitics of change?" *Environmental Politics* 19 (4):538 - 556.
- Waterton, C. et B. Wynne 2004. "Knowledge and political order in the EEA", in S. Jasanoff. (dir.), *States of Knowledge. The co-production of science and social order* London and New York, Routledge.
- Weale, A. 1992. *The new politics of pollution.*
- Weale, A., G. Pridham, M. Cini, D. Konstadakopulos, M. Porter et B. Flynn 2000. *Environmental governance in Europe.* Oxford, Oxford University Press.